

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 18 juillet 2019 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M DONNET Louis, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, Mme GONOD Pascale, Mme FLAVIGNY Ghislaine, Mme DELAY Marie-Anne, M FAYAD Ghassan, M MANGIN Jean-Baptiste,

Absents : Mme COLLOMB Valérie, M REYNAUD Guillaume, Mme GAFFET Muriel, M SCHMITT Yann, M CROUZET André, M MEGER Jean-Luc

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M MANGIN Jean-Baptiste a été nommé secrétaire

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Suite aux réunions sur le projet de l'aménagement du cœur du village, Monsieur le Maire et P. GONOD présente les plans et projets possibles concernant les rues et le réaménagement de l'impasse du Château dont une grange et l'ancienne maison Kruger sont actuellement propriété de la commune. Le Conseil favorise l'un des choix consistant à créer un espace vert le long de la maison.

FINANCES

I Puybeureau fait état du bilan financier semestriel de la commune développant une croissance normale en ce milieu d'année.

SMICTOM

Monsieur le Maire propose au Conseil de décider du choix du lieu d'installation des containers enterrés papier et verre,

Le Conseil décide une implantation à côté du hangar des Services techniques afin de limiter les dépôts sauvages et propose de réfléchir à installer de la vidéosurveillance sur le site dans le cadre de la protection de l'environnement.

MARCHE NOCTURNE et ESCAPADES

P GONOD et Monsieur le Maire font le bilan mitigé pour les exposants du marché nocturne, expliquant que les stands alimentaires ont très bien marché mais les artisans n'ont pas tous vendu. Les habitants et visiteurs étaient satisfaits. Seul bémol, la musique qui a été interrompu pendant près d'une heure.

Concernant les Escapades, une grande réussite cette année, tant sur le repas, la décoration, que la musique.

ERSR

A Capelli fait part de la réunion avec l'Entente Sportive Rochefort Signargues pour laquelle la commune verse une subvention annuelle. Le nouveau bureau a été présenté ainsi que le bilan de cette année. Un point sur les projets des équipements sportifs communaux des communes participantes, en particulier Saze et Rochefort a été annoncé. Il est évoqué par M. le Maire de Saze la participation financière pour le maintien en bon état des infrastructures ; une convention pourrait être envisagée et la participation calculée par rapport aux nombres d'habitants et de licenciés. Une prochaine réunion sera programmée en septembre pour y réfléchir.

Il a été demandé à l'Entente de donner plus d'informations à notre commune sur leurs activités et manifestations.

CANTINE (voir délib 2016-320)

Le Conseil approuve le remboursement des soldes de cantine demandés par 2 familles.

RESSOURCES HUMAINES (délib 2019-590)

Vu la réussite à l'examen de N Lefranc, agent en charge de l'accueil et de l'urbanisme,
Vu le changement de temps de travail pour nécessité de L. Gonzalez, agent en charge de la restauration scolaire et de la garderie du soir,

Le Conseil décide à l'unanimité de créer 1 poste d'adj adm ppal 2eme classe à temps plein et 1 poste d'adj techn ppal 2eme classe à 23h17 annualisées.

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique, donne son accord de principe pour la suppression des autres postes.

AVIS DE PRINCIPE POLICE DE JOUR (délib 2019-591)

Suite à la proposition du service de Police de la Communauté de Communes du Pont du Gard, et dans le cadre de la mutualisation de service, le Conseil décide à l'unanimité de valider l'essai pour la présence de la Police de jour sur notre territoire du 15 novembre 2019 au 15 janvier 2020.

Le Conseil demande que les missions principales soient portées sur la surveillance générale, les infractions d'urbanisme, les contrôles routiers et de stationnement, les dépôts sauvages. Les autres missions sont acceptées à titre secondaires

DSP relative à l'assainissement (délib 2019-592)

Le Conseil délibère sur les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public relative à l'assainissement et invite les membres à déposer les listes auprès du Maire au plus tard au début du prochain conseil municipal ayant pour objet la désignation des membres de la commission dans la conditions définies aux articles L. 1411-5, D. 1411-3, D 1411-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

QUESTIONS DIVERSES

Cantine

En vue de la mise en place du nouveau service en liaison chaude, L Senot présente au Conseil les devis d'équipements comprenant un lave-vaisselle professionnel, un nouveau bac de plonge et le dispositif pour accueillir les bains-marie.

Au regard des prix et de la proximité, le devis de l'entreprise APPLANAT est retenue pour un montant de 4 656€.

Climatisation école

Suite à la demande de plusieurs conseillers sur le besoin de climatisation à l'école et suite a un débat sur cette demande. Le Conseil délibère décide de ne pas valider la demande car il considère que cela va d'une part à l'encontre des objectifs liés au réchauffement climatique et d'autre part les couts d'investissement et de maintenance sont très importants comparés au taux d'utilisation. En revanche le conseil propose qu'une réflexion plus profonde sur une réhabilitation de l'école soit initiée afin de pouvoir lutter à la fois contre les périodes froides mais également pendant les périodes chaudes. Cela devra passer par une étude approfondie.

Matériel Service technique

Le Conseil décide l'achat d'un déboucheur professionnel pour le service technique, cout estimé à 100€.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.
Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.*